

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/11/2020

Dossier complet le :

05/11/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0260

1. Intitulé du projet

Transfert d'une activité de transit / regroupement de DASRI

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PROSERVE DASRI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ernez Youssef

RCS / SIRET

8 3 2 3 3 6 0 7 7 0 0 5 6 1

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'Environnement a) Installations mentionnées à l'article L.515-28 du Code de l'Environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Installation classée soumise à autorisation au titre de la rubrique 2718-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719, 2792 et 2793 ayant une capacité maximale en transit sur site de 18 tonnes de déchets.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société PROSERVE DASRI projette de déplacer ses activités de transit/regroupement de DASRI vers un nouveau site d'exploitation situé au 95, Avenue du plantier sur la commune d'Aubagne (Parc d'activités de Napollon).

Les activités projetées sur site concerneront exclusivement le regroupement et le transit de DASRI collectés par les véhicules assurant la tournée quotidienne (déchets conditionnés dans des bacs spécifiques à cette typologie de déchets).

4.2 Objectifs du projet

La société PROSERVE DASRI exploite à ce jour une activité de transit de DASRI sur le site de la société SUEZ RV Méditerranée sur le territoire des communes d'Aubagne et La Penne sur Huveaune. Les activités du site sont autorisées par l'arrêté préfectoral n° 1254-211 A du 26 novembre 2016.

La société SUEZ MEDITERRANEE projette de récupérer les zones actuellement exploitées par la société PROSERVE DASRI pour ses propres activités. Dans ce cadre, afin de poursuivre ses activités actuelles, la société PROSERVE DASRI projette de transférer ses activités vers un nouveau site d'exploitation situé au 95, Avenue du plantier sur la commune d'Aubagne (Parc d'activités de Napollon).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le transfert des activités de la société PROSERVE DASRI est projeté au sein d'un bâtiment existant accueillant également les activités de la société SMM Events (propriétaire des locaux).

Des travaux de réaménagement sont donc prévus à l'intérieur de ces locaux (isolement des activités projetées de celles maintenues dans le bâtiment).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités projetées sur site concerneront exclusivement le regroupement et le transit de DASRI collectés par les véhicules assurant la tournée quotidienne (déchets conditionnés dans des bacs spécifiques à cette typologie de déchet).

Ces activités, au sein de ce nouveau site d'exploitation, seront organisées ainsi :

α A l'intérieur du bâtiment d'exploitation :

- zone de transit de DASRI, pouvant accueillir un maximum de 300 bacs de stockage (200 en configuration moyenne),
- zone de stockage de bacs vides et emballages DASRI,
- bureaux administratifs et locaux sociaux, isolés des zones précédentes par des parois séparatives (personnel et chauffeurs).

α A l'extérieur du bâtiment d'exploitation :

- au Sud : stationnement des véhicules assurant la collecte (en dehors des heures ouvrées) sur un parking imperméabilisé, équipé d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement,
- à l'Ouest : voie d'accès au site avec portail sécurisé,
- au Nord : stationnement des véhicules légers (du personnel), zone partagée avec le propriétaire des locaux

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte-tenu de la nature des activités transférées sur le nouveau site, l'installation sera soumise à autorisation sous la rubrique ICPE n°2718. Le transfert de ces activités sur son nouveau site d'exploitation situé au Parc d'activité de Napollon est soumis à demande d'autorisation environnementale, formalisée par le CERFA n°15964*01.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site accueillant les activités de la société PROSERVE	2500 m2
- surface des locaux (entrepôt + bureaux)	786 m2
- surface du terrain extérieur	1714 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

95, Avenue du Plantier, 13400, Aubagne

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 35' 05" E Lat. 43° 18' 56" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport terrestres nationales (réseaux routier et ferroviaire) du département des Bouches-du-Rhône (période 2018-2023).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Présence de deux forages (eaux souterraines) pour l'alimentation en eau potable sur la commune d'Aubagne (prélèvement dans la nappe alluvionnaire de l'Huveaune) - projet situé en dehors des périmètres de protection de ces captages.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site NATURA 2000 FR9301603 (Chaîne de l'étoile-massif du Garlaban) éloigné du site et en amont hydrologique et hydrogéologique.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque de crue de l'Huveaune : Zone de faible probabilité selon la cartographie CARMEN (TRI).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☐	☐ ☒	Présence de déchets activités de soins à risque infectieux conditionnés dans des bacs de stockage normalisés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Transit de DASRI par des véhicules légers (4 fourgons effectuant une rotation par jour) et poids lourds (5 poids-lourds avec un maximum de 2 rotations par jour) appartenant à la société PROSERVE DASRI
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Opération de chargement et déchargement de bacs de DASRI Zone impactée par les bruits des axes de circulations (A501 et A52) et du voisinage (PA de Napollon)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	Transit de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : légères odeurs possibles en cas : - non-respect des temps de séjour, - stockage en extérieur au soleil, - emballages non hermétiques.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	☒ ☐	Émissions lumineuses des axes routiers proches et de la zone d'activité (PA de Napollon).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet d'eaux de pluie s'écoulant sur le parking imperméabilisé. L'exutoire est un ruisseau bordant le site (milieu naturel).
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Une activité de lavage des véhicules de la société PROSERVE DASRI (4 fourgons et 5 poids-lourds) est projetée de manière ponctuelle sur le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les activités exercées sur site (transit/regroupement de DASRI collectés auprès des producteurs) généreront de faibles quantités de déchets : - DIB (emballages, palettes, film plastique,...) - déchets dangereux (emballages vides souillés comme des bombes de désinfection ou graisse)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les activités étant actuellement existantes sur Aubagne, les incidences sont déjà induites au niveau communal.

α Flux de polluants atmosphériques (liés aux gaz de combustion des véhicules à moteurs) qui pourront se cumuler aux émissions liés au trafic sur la zone (Incidences néanmoins très limitées du fait du volume du trafic sur la zone d'activités et sur les axes routiers et autoroutiers connexes).

α Nuisances sonores (principalement liées aux opérations de chargement/déchargement des bacs) qui pourront se cumuler au bruit généré par les activités voisines et le trafic routier sur la zone (Incidences également très limitées du fait du volume du trafic routier sur la zone d'activités et sur les axes routiers et autoroutiers connexes).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Choix de transfert de l'activité vers un site existant dans une zone d'activités, dédiée aux activités industrielles et économiques.
- Pas de nouvelle construction prévue sur la parcelle, seulement un réaménagement intérieur du bâtiment pour isoler les activités projetées de celles maintenues dans le bâtiment (Société SMM Event).
- Parking imperméabilisé permettant d'éviter les risques de transfert direct d'une pollution accidentelle (rupture d'un réservoir de carburant d'un véhicule, fuites d'huiles...) vers les sols et les sous-sols.
- Zone de transit/regroupement de DASRI à l'intérieur d'un bâtiment couvert, équipé d'une dalle en béton (isolation phonique et limitation des odeurs potentielles).
- Aucune chaufferie ou équipement fixe nécessitant l'utilisation d'un combustible liquide (potentiellement polluant) n'est projetée sur site.
- Aucune source de rejet d'effluents atmosphériques (en dehors des véhicules).
- Collecte des eaux de pluie (ruissellement sur le parking) avec exutoire, équipé de vanne de sectionnement afin de pouvoir confiner un épandage accidentel ou de potentielles eaux d'extinction incendie.
- Site équipé de kits antipollution pour limiter les incidences d'un éventuel épandage accidentel.
- Transit des bacs à l'intérieur d'un bâtiment fermée, ce qui permet de limiter les nuisances sonores de l'activité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnement ne paraît pas nécessaire au regard :

- des faibles impacts du projet sur les différents volets de l'environnement (point 6.1 du présent document)
- des différentes mesures d'évitement et de réduction prévues (point 6.4 du présent document)
- des faibles enjeux environnementaux de la zone de projet (point 5 du présent document).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

28/8/10

Signature

